

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

MODERNISER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT - (N° 1796)

Rejeté

N° CF12

AMENDEMENT

présenté par

M. Legavre, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Transmettre, chaque année, au ministère de l'économie et des finances et à l'Institut national de la statistique et des études économiques, les informations relatives à la valeur du patrimoine détenu au sein de son bilan pour permettre d'établir le solde net de l'actif et du passif des administrations publiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI propose de rendre obligatoire, pour la foncière, la transmission à Bercy des informations relatives à la valeur du patrimoine détenu au sein de son bilan pour permettre au ministère des Finances et à l'INSEE d'établir le solde nette du patrimoine public.

Contrairement à ce qu'affirme cette PPL, le patrimoine de l'État (les écoles, routes, centres sportifs, bureaux...) constitue une richesse, et non un coût. Si les libéraux aiment à pointer le niveau de dette du pays, ils ne le comparent jamais avec le patrimoine détenu par les administrations publiques. Or, en prenant en compte l'ensemble des actifs (patrimoine public) et du passif (dettes), le solde net du patrimoine public devient largement positif, de plus de 786 milliards d'euros en 2023 (INSEE). Le patrimoine de l'État constitue donc une richesse qui montre la viabilité financière de nos

administrations, malgré la dramatisation par la droite et le Gouvernement de la situation budgétaire de notre pays.

À l'inverse, les libéraux n'évoquent jamais notre dette écologique, qui est pourtant irréversible et non remboursable. France Stratégie, à la suite du rapport Pisani-Ferry et Mahfouz (2023), estime qu'environ 85 milliards d'euros d'investissements verts bruts seront nécessaires en moyenne chaque année entre 2024 et 2030 dans le secteur du transport routier et du bâtiment pour atteindre la neutralité carbone. Cet investissement indispensable, en plus d'assurer un avenir viable pour les générations futures, augmentera sensiblement notre patrimoine public et notre richesse nationale.

Le Gouvernement essaie de faire volontairement peur à la population avec le niveau de la dette publique, notamment en la ramenant, de manière absolument hypocrite, au PIB sur une année. C'est une vision très biaisée de la dette qui est vue uniquement comme une charge. Mais face à ce coût, il y a des réalisations : toutes les infrastructures, routes, hôpitaux, barrages, écoles... Ainsi, si l'on fait la différence, chaque enfant en France ne naît pas avec une dette de 30 000 euros, mais avec un patrimoine positif d'environ 4 500 euros chacun !

En rendant obligatoire la transmission des données patrimoniales de la foncière vers les administrations compétentes, nous permettrons de montrer la réalité de la richesse détenue par notre pays, loin du fantasme de « faillite » de l'État que ne cesse d'agiter la macronie pour brader nos actifs stratégiques vers le secteur privé.